

DOSSIER DE PRESSE

Fraternité

AMÉLIORATION DE LA MOBILITÉ ENTRE SAINT-ÉTIENNE ET LYON

MINÉRALISATION DU TERRE-PLEIN CENTRAL DE L'A7 ENTRE SAINT-FONS ET TERNAY – DEUXIÈME PHASE DE TRAVAUX

LUNDI 28 FÉVRIER 2022

SOMMAIRE

1^{RE} PARTIE

Communiqué de presse

2^E PARTIE

Présentation des travaux

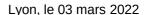
- 9 Situation
- 10 Programme
- 10 Travaux de la deuxième phase

3^E PARTIE

Intervenants et information des usagers

- 13 Intervenants
- 13 Information aux usagers

01





Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUÉ

Amélioration de la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon

Minéralisation du terre-plein central de l'A7 entre Saint-Fons et Ternay

Direction interdépartementale des routes Centre-Est Service d'ingénierie routière de Lyon

Tél: 04 69 16 62 31

Mél.: sir-lyon.dirce@developpement-durable.gouv.fr Mél: com.dirce@developpement-durable.gouv.fr

Immeuble La Villardière 228 rue Garibaldi 69446 LYON Cedex 03

À partir du lundi 14 mars 2022 et pour une durée de 3 mois, la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR Centre-Est) procédera à la réalisation de travaux de minéralisation du terre-plein central de l'autoroute A7 entre Saint-Fons et Ternay. Ces travaux font suite à ceux réalisés en 2020 qui ont permis le démontage des mâts d'éclairage et la réhabilitation de deux zones du terre-plein central.

Les travaux, dont le coût s'élève à 6 M€, consistent à :

- Isoler par des glissières en béton les piles de plusieurs ponts.
- Remplacer les glissières métalliques du terre-plein central de l'autoroute par des glissières en béton sur une distance de 3 km entre les échangeurs de Feyzin (n°6) et de Solaize (n°7).
- Minéraliser l'espace entre les glissières du terre-plein central pour supprimer la végétation invasive au centre de la route, dont l'entretien entraîne une gêne à l'usager.

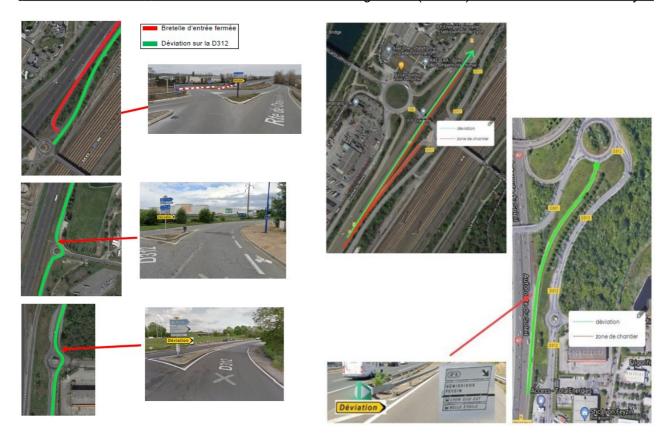
Impacts aux usagers:

Les travaux seront réalisés intégralement de nuit (21 h - 4 h), du lundi soir au vendredi matin, hors jours fériés. En journée, la zone de chantier sera protégée par des glissières préfabriquées en béton. Pendant les trois premières semaines, les impacts en journée seront limités à des réductions ponctuelles de la bande d'arrêt d'urgence ainsi que des limitations de vitesse à 90 km/h. Puis, à partir du 04 avril, la vitesse sera abaissée à 70 km/h au nord de l'échangeur n°7 (Solaize) et le marquage au sol sera modifié dans le sens Marseille \rightarrow Lyon afin de réduire la largeur des voies et de la bande d'arrêt d'urgence.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des impacts sur la circulation pendant les nuits de chantier.

	Sens Lyon → Marseille	Sens Marseille → Lyon
Du 14/03 au 18/03 puis Du 21/03 au 23/03	- Aucun impact	De nuit: - Neutralisation des voies lente et médiane à partir de l'échangeur n°7 (Solaize) sur 3km - Fermeture des bretelles entrée / sortie de l'échangeur n°7 (Solaize)¹ - Limitation de vitesse à 90 km/h
Du 22/03 au 25/03 puis Du 28/03 au 01/04	De nuit: - Neutralisation ponctuelle des voies lente et médiane avant le viaduc de Flévieux - Limitation de vitesse à 90 km/h De jour: - Limitation de vitesse à 90 km/h	De jour: - Limitation de vitesse à 90 km/h De nuit: - Neutralisation des voies lente et médiane au droit de l'échangeur n°6 (Feyzin) - Fermeture de la bretelle de sortie de l'échangeur n°6 (Feyzin)² De jour: - Aucun impact
Du 04/04 au 08/04	De nuit: - Neutralisation des voies rapide et médiane entre les échangeurs n°6 (Feyzin) et n°7 (Solaize) - Limitation de vitesse à 70 km/h De jour: - Limitation de vitesse à 70 km/h et interdiction de dépassement pour les PL	De nuit: - Fermeture complète entre le nœud de Ternay et l'échangeur n°6 (Feyzin)³ - Déviation par l'A46 Sud pour les usagers en provenance de Marseille et par la RD312 pour ceux en provenance de Solaize - Limitation de vitesse à 70 km/h et interdiction de dépassement pour les PL De jour: - Déport de la voie de gauche avec rétrécissement des voies médiane et rapide - Limitation de vitesse à 70 km/h
Du 11/04 au 06/05	De nuit: - Neutralisation des voies rapide et médiane entre les échangeurs n°6 (Feyzin) et n°7 (Solaize) - Limitation de vitesse à 70 km/h et interdiction de dépassement pour les PL De jour: - Limitation de vitesse à 70 km/h et interdiction de dépassement pour les PL	De nuit: - Neutralisation des voies rapide et médiane entre les échangeurs n°7 (Solaize) et n°6 (Feyzin) - Limitation de vitesse à 70 km/h et interdiction de dépassement pour les PL De jour: - Déport de la voie de gauche avec rétrécissement des voies médiane et rapide - Limitation de vitesse à 70 km/h et interdiction de dépassement pour les PL
Du 09/05 au 13/05 Puis Du 16/05 au 20/05	De nuit: - Fermeture complète entre l'échangeur n°6 (Feyzin) et le nœud de Ternay⁴ - Déviation par l'A46 Sud pour les usagers en provenance de Lyon et la RD312 pour ceux en provenance de Solaize De jour: - Limitation de vitesse à 70 km/h et interdiction de dépassement pour les PL	De nuit: - Neutralisation des voies rapide et médiane entre les échangeurs n°7 (Solaize) et n°6 (Feyzin) - Limitation de vitesse à 70 km/h et interdiction de dépassement pour les PL De jour: - Déport de la voie de gauche avec rétrécissement des voies médiane et rapide - Limitation de vitesse à 70 km/h et interdiction de dépassement pour les PL
Du 21/05 au 06/06	Nuit et jour : - Limitation de vitesse à 70 km/h et interdiction de dépassement pour les PL	Nuit et jour : - Déport de la voie de gauche avec rétrécissement des voies médiane et rapide - Limitation de vitesse à 70 km/h et interdiction de dépassement pour les PL
Du 07/06 au 10/06	De nuit: - Neutralisation des voies rapide et médiane entre les échangeurs n°6 (Feyzin) et n°7 (Solaize) - Limitation de vitesse à 70 km/h et interdiction de dépassement pour les PL De jour: - Limitation de vitesse à 70 km/h et interdiction de dépassement pour les PL	De nuit: - Fermeture complète entre le nœud de Ternay et l'échangeur n°6 (Feyzin)³ - Déviation par l'A46 Sud pour les usagers en provenance de Marseille et par la RD312 pour ceux en provenance de Solaize De jour: - Déport de la voie de gauche avec rétrécissement des voies médiane et rapide - Limitation de vitesse à 70 km/h et interdiction de dépassement pour les PL

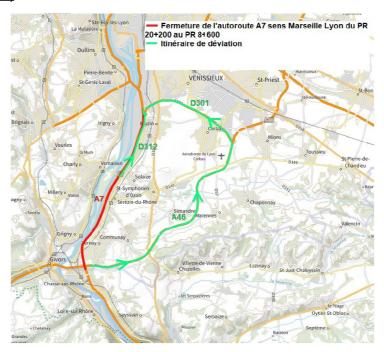
$\underline{^{1}Plan\ de\ d\acute{e}viation\ n°1: Fermeture\ des\ bretelles\ de\ l'\acute{e}changeur\ n°7\ (Solaize)\ dans\ le\ sens\ Marseille \rightarrow Lyon}$



²Plan de déviation n°2 : Fermeture de la bretelle de sortie de l'échangeur n°6 (Feyzin) dans le sens Marseille → Lyon



³Plan de déviation n°3 : Fermeture de l'autoroute dans le sens Marseille → Lyon entre le nœud de Ternay et l'échangeur n°6 (Feyzin)



⁴Plan de déviation n°4 : Fermeture de l'autoroute dans le sens Lyon → Marseille entre l'échangeur n°6 (Feyzin) et le nœud de Ternay



Plus d'informations sur les différentes phases de travaux dans le dossier de presse « Amélioration de la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon – Minéralisation du terre-plein central de l'A7 entre Saint-Fons et Ternay : Deuxième phase de travaux ».

La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est invite les usagers à la plus grande prudence sur les zones de chantier, à consulter le site www.dir-centre-est.fr, et les remercie pour leur compréhension.

02

Présentation des travaux

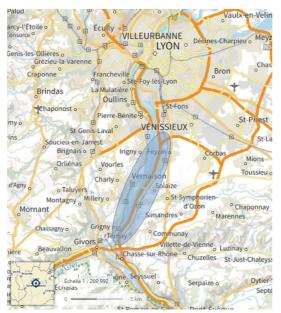
La loi d'orientation des mobilités, promulguée le 24 décembre 2019, fait de l'amélioration de la liaison entre les métropoles de Saint-Étienne et Lyon une priorité de
l'État avec une enveloppe de 400 M€ à investir d'ici 2027. Dans ce cadre, l'État
œuvre avec les acteurs des territoires au développement de tous les modes de déplacement adaptés aux besoins des usagers. Il vise plus particulièrement à renforcer l'utilisation du mode ferroviaire et des autres transports collectifs, à promouvoir
l'intermodalité, à favoriser le covoiturage et à améliorer les conditions de circulation
routières notamment en matière de fluidité et de sécurité.

Les projets envisagés pour améliorer la mobilité entre les métropoles de Saint-Étienne et de Lyon

Les projets réalisables à court et moyen termes pour répondre aux enjeux ferroviaires, d'intermodalité et routiers sont notamment :

- l'amélioration du trafic ferroviaire entre Lyon et Saint-Étienne par l'amélioration de la régularité ainsi que l'augmentation de la capacité et de la fréquence des trains;
- l'amélioration du rabattement et de l'intermodalité des gares du corridor ;
- l'amélioration des infrastructures routières des autoroutes A47, A72 et A7 ainsi que de la route nationale RN88 (échangeurs, bandes d'arrêt d'urgence, régulation dynamique des vitesses, terre plein central...) pour fluidifier le trafic et accroître la sécurité des usagers;
- le développement du covoiturage sur le corridor au travers d'une stratégie partagée avec les partenaires et notamment le développement des aires de covoiturage notamment sur l'A47 et la création de voies réservées au covoiturage sur l'A7 au Sud de Lyon;
- une démarche multimodale d'études spécifique aux déplacements dans le secteur de Givors - Ternay - Chasse-sur-Rhône permettant d'améliorer durablement les conditions de circulation notamment sur l'A47.

1. Situation



L'autoroute A7 est un axe structurant de l'agglomération lyonnaise qui supporte un trafic de transit conjugué à un trafic local soutenu lié aux trajets quotidiens.

Le trafic moyen journalier sur cette portion est supérieur à 120 000 véhicules par jour, dont environ 8 % de poids lourds.

2. Programme général des travaux

Les travaux qui auront lieu en 2022 font partie d'un programme global de réhabilitation de l'autoroute A7 découpé en trois phases distinctes :

- La première phase a consisté à déposer les mâts d'éclairage ainsi que leurs massifs et à réhabiliter deux zones du terre-plein central. Les travaux se sont déroulés en fin d'année 2020;
- La seconde, objet du présent dossier, vise à isoler plusieurs piles de pont et à réhabiliter le terre-plein central sur 8 km. Les travaux se dérouleront en 2022-2023;
- 3. Enfin, la troisième phase consistera à renouveler les glissières de sécurité en accotement. Ces travaux devraient être réalisés en 2023-2024.

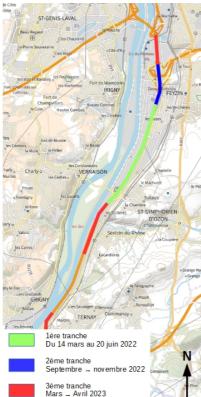
La DIR Centre-Est assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'opération.

3. Travaux de la 2^e phase

Le programme de la deuxième phase de travaux qui se déroulera en 2022-2023 est le suivant :

- L'isolement de 4 piles de pont en accotement et l'aménagement de l'accès au délaissé de Flévieux en préparation des travaux en terre-plein central ;
- la dépose des glissières métalliques en terre-plein central, le terrassement et la création d'une structure de chaussée puis la pose de glissières béton entre l'échangeur du périphérique et l'échangeur de Solaize ;
- le terrassement et la création d'une structure de chaussée entre les glissières béton existantes entre l'échangeur de Solaize et la zone réalisée en 2020 :
- la reprise ponctuelle du terre-plein central au nord du viaduc de Flévieux franchissant les voies ferrées.

Ces différents travaux se dérouleront en trois tranches de travaux :



- Du 14 mars au 10 juin 2022 : réalisation des travaux préparatoires durant trois semaines puis première tranche de travaux ;
- De septembre à novembre 2022 : réalisation de la deuxième tranche de travaux dans la continuité de la première au nord :
- 3. De mars à avril 2023 : réalisation de la troisième tranche de travaux entre les échangeurs du périphérique et du boulevard urbain sud et au sud de la 1ère tranche ainsi que quelques reprises ponctuelles du terre-plein central vers le viaduc de Flévieux, sur la commune de Ternay.

Pendant les phases de travaux, le chantier aura des incidences sur la circulation qui sont détaillées dans le communiqué de presse (cf. communiqué de presse p.4).

Les 2° et 3° tranches de travaux qui se dérouleront respectivement entre septembre – novembre 2022 et mars – avril 2023 feront l'objet de communiqués spécifiques.

03

Intervenants et information aux usagers

1. Intervenants

Le maître d'ouvrage

État

Ministère de la Transition Écologique (MTE)
Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR Centre-Est)
Immeuble « La Villardière »
228, rue Garibaldi
69446 LYON Cedex 03

Le maître d'œuvre

État

Ministère de la Transition Écologique (MTE)
Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR Centre-Est)
Immeuble « La Villardière »
228, rue Garibaldi
69446 LYON Cedex 03

Les entreprises réalisant les travaux

COLAS France – Établissement de Lyon Métropole

19, rue des Tâches CS 10117 69805 SAINT-PRIEST Cedex

AXIMUM - Établissement de Lyon

24, rue du Lyonnais 69800 SAINT-PRIEST

Le coordonnateur de sécurité et de protection de la santé

Qualiconsult Sécurité - Établissement de Lyon

Parc de Crécy 5 bis, rue Claude CHAPPE 69771 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR Cedex

2. Information aux usagers

La DIR Centre-Est appelle les automobilistes à redoubler de vigilance aux abords du chantier, à ralentir et respecter la vitesse limite autorisée dans ces zones. Il est important de garder une distance de sécurité suffisante à tout instant sur la route et de rester concentré afin de pouvoir anticiper les dangers liés aux travaux et aux autres automobilistes.

CONTACT PRESSE

Emeline JOSE

com.dirce@developpement-durable.gouv.fr

Lucas FRESSYNET

sir-lyon.dirce@developpement-durable.gouv.fr

